

**DEC**

Le recteur de l'académie de Nice,

Affaire suivie par :  
Lydia DE-GREGORIO  
Tél : 04 93 53 72 60  
Mél : ate@ac-nice.fr

Rectorat de l'académie de Nice  
53, avenue Cap de Croix  
06000 NICE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 9 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Le jury chargé au titre de la session 2021 du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

**Présidente :**

Mme ALENGRY Christelle,  
attachée principale d'administration de l'Etat, collège Port Lympia, Nice ;

**Vice-président :**

M. LEBOUTET Olivier,  
personnel de direction, collège A. Malraux, Cagnes sur mer ;

**Membres du jury :**

Mme BELGODERE Manon,  
attachée d'administration de l'Etat à la Préfecture des Alpes Maritimes, Nice ;

Mme DAOUDI Souria,  
attachée d'administration de l'Etat à l'Université Côte d'Azur ;

M. GARRIONE Christophe,  
personnel de direction au collège Django Reinhardt, Toulon ;

M. TURELLI Gino,  
attaché principal d'administration de l'Etat au collège Matisse, Saint Maximin la Ste Baume ;

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le